

DEMARCHES POUR UNE CANDIDATURE EN APPRENTISSAGE
EN BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES ET NDRC
RENTREE SEPTEMBRE 2023

1/ COMPLETER UN DOSSIER DE CANDIDATURE

Voir PJ « DOSSIER DE CANDIDATURE »

2/ FAIRE COMPLETER LA PROMESSE D'EMBAUCHE PAR VOTRE FUTUR EMPLOYEUR

3/ RETOURNER LE DOSSIER DE CANDIDATURE AU LYCEE COLBERT (lieu de formation)

Lycée Colbert
A l'attention de Sonia Chazot, Directrice Déléguée aux Formations
20 rue Louis Juvet
69372 LYON Cedex 08
Ce dossier de candidature est à retourner complet avec les pièces jointes.

4/ ENTRETIEN DE MOTIVATION

Sous réserve de l'aval d'une entreprise de la signature d'un contrat d'apprentissage, l'entretien portera sur les points suivants :

- Présentation de votre parcours /projet personnel
- Votre motivation dans votre projet professionnel
- L'entreprise d'accueil : structure, lieux, son réseau...
- Les missions qui vous seront confiées dans l'entreprise (afin de vérifier la faisabilité du diplôme)

5/ VALIDATION DES MISSIONS EN ENTREPRISE PAR LE CENTRE DE FORMATION

Le centre de formation contactera l'entreprise pour vérifier l'adéquation des missions confiées à l'apprenti en ligne avec le référentiel du diplôme.

5/ SIGNATURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le centre de formation se chargera de contacter l'entreprise pour la mise en œuvre du contrat.

Il n'est pas nécessaire d'attendre les résultats du baccalauréat pour signer le contrat. En cas d'échec à l'examen, le contrat sera annulé.

6/ L'INSCRIPTION DEFINITIVE :

L'inscription sera définitive à la signature du contrat par les trois parties :

- Centre de formation
- Apprenti
- Entreprise

Votre inscription vous sera alors confirmée par mail par le centre de formation